



ASEC

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 12 février 2023

Procès-Verbal

L'association « Sauvegarde des Enfants Colombiens en détresse » dont le siège se situe 285, avenue Fernand LEGER, 83500 LA SEYNE SUR MER, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 12 février 2023 à 16h00 afin de délibérer sur le devenir de l'association. Suite aux démissions du Président, le Père Horacio SANTAMARIA, de la trésorière, Madame Marie-Dominique ROUSSEAU, il est nécessaire de renouveler les membres du Conseil d'Administration. Le changement de domiciliation bancaire doit être également validé par l'AGE.

Monsieur Jérémy PEILLON, expert-comptable à HYERES, mandaté par l'association pour apporter la certification des comptes annuels 2022, s'est déplacé pour présenter la situation financière.

L'association ASEC compte à ce jour 82 adhérents ; 28 sont présents et 27 représentés. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut se tenir valablement.

Le Père John, vice-Président, remercie le Président sortant pour son implication au sein de l'association, et comprend sa décision du fait de sa surcharge de travail, et de l'éloignement de son domicile (Brignoles).

Il présente l'ordre du jour, puis rappelle, que la priorité de l'association concerne les enfants Colombiens en difficulté, et qu'ils sont les seuls bénéficiaires d'une aide alimentaire, d'un soutien à la scolarisation, aux études et l'accès aux soins. En retour, ces enfants se doivent de fournir un travail scolaire satisfaisant, et avoir un bon comportement en général.

Monsieur PEILLON Jérémy, expert-comptable, prend la parole pour faire un point sur la situation financière de l'association. Il explique les raisons du changement d'organisme bancaire, et répond aux questionnements d'adhérents. Il explique l'organisation financière de l'association.

- Des fonds (Adhésions, parrainages, dons, recettes d'évènementiels) sont collectés en France sur le compte bancaire de l'ASEC ; association Française, puis versés, de façon occasionnelle, par virements ponctuels, sur le compte bancaire de la Fondation Colombienne (Fundacion Proteccion de la infancia Colombiana) dont le Père John en est le Président. Cette fondation se charge du paiement des factures d'achats pour les besoins des enfants (repas, fournitures scolaires, vêtements, transport, soins médicaux).

Cette Fondation fournit chaque année un bilan comptable à l'administration Colombienne et paie ses impôts. Elle fait l'objet de contrôles réguliers par l'administration fiscale locale.

Monsieur PEILLON évoque les raisons de la clôture du compte bancaire par la Société Générale. Cet organisme bancaire, du fait d'une nouvelle convention Franco-Colombienne pour lutter contre le blanchiment d'argent, a demandé à l'ASEC (Association Française) de fournir des documents comptables certifiés par un expert-comptable et ce, avant le 31 décembre 2022.

L'association, n'utilisant pas les services d'un expert-comptable les années précédentes, et du fait de la mise en place du nouveau bureau (renouvelé à 80% : AGE du 24.07.2022) et également en l'absence du Père John, n'a pu répondre dans les délais. Les comptes bancaires (compte courant et livret A) ont donc été mécaniquement clôturés au 31 décembre 2022. Ces comptes ne pouvant être réactivés, il est donc nécessaire de solliciter un autre organisme bancaire pour l'ouverture de comptes, récupérer les fonds des comptes bloqués et permettre à nouveau le bon fonctionnement de l'association.

Monsieur PEILLON soumet l'idée de convenir avec le nouvel organisme bancaire d'un protocole concernant les virements ponctuels, ceci dans le but de rassurer, et de pérenniser le partenariat.

Il a accepté la mission de certification de l'exercice comptable 2022, mais, rappelle, que l'association ASEC ne relève pas d'une obligation de fournir des comptes certifiés vu sa faible importance. En réponse à une question d'une adhérente, il confirme, qu'à aucun moment, la Société Générale n'a demandé de fournir des justificatifs des dépenses effectuées par la Fondation Colombienne.

En réponse à une autre question d'une adhérente concernant l'éventuelle absence de factures justificatives des dépenses en Colombie, l'expert-comptable précise que sa certification s'appuie sur le bilan comptable de la Fondation Colombienne. Bilan remis à l'administration Colombienne et validé par celle-ci.

En l'absence d'autres questions, Monsieur PEILLON quitte l'assemblée en rappelant qu'il reste disponible si besoin.

Il est chaleureusement remercié pour la clarté de ses propos et pour s'être déplacé un dimanche après-midi.

Le Père John présente un PowerPoint.

Un tableau explique la procédure de virement de la France vers la Colombie, un autre, précise la destination des virements effectués en 2022. Différents justificatifs sont présentés ; entre autres le bilan comptable 2022 des comptes de la Fondation Colombienne adressé à la Préfecture locale, l'acte notarié de l'achat d'un terrain à LERIDA, les factures des repas de midi fournis aux enfants scolarisés, des factures d'achats diverses.

Il rappelle que dans la périphérie des grandes villes, la cantine, quand elle existe, n'est pas gratuite. Pour information, la Fondation paie chaque mois environs 500€ pour les repas des enfants de LERIDA.

Sont présentées également des photos montrant les enfants en activités de loisirs durant les périodes de vacances scolaires. L'objectif étant d'occuper les enfants afin qu'ils ne soient pas attirés par la rue et ses risques.

Des téléphones portables ont été achetés durant la fermeture des classes (pandémie) pour les plus grands enfants afin de compenser l'absence d'outils informatiques pour qu'ils puissent poursuivre leur scolarité. Quelques-uns de ces téléphones ont été retirés aux enfants qui ne respectaient pas les consignes d'utilisation et ne fournissaient pas un travail scolaire sérieux. Des

vélos ont été achetés afin que les enfants puissent se rendre plus facilement à l'école souvent éloignée du domicile.

Le Père John propose que l'ensemble de ces documents soient accessibles aux adhérents sur le site internet de l'association Française.

Le Père évoque la situation des 3 secteurs où la Fondation soutient les enfants.

1 **LERIDA**. Siège de la Fondation Colombienne. Une vingtaine d'enfants sont soutenus et les résultats tant sur le plan scolaire, que l'état de santé en général, et le lien avec les parrains marraines Français sont excellents. Ceux-ci sont facilités par la présence de DIANA, assistante sociale bénévole, qui fournit un travail important avec une grande efficacité et un grand dévouement.

2 **CAZUCA**. Située en périphérie de BOGOTA. Une quinzaine d'enfants sont soutenus. La présence d'un nouveau prêtre sur le secteur ; le Père JOHN TIGREROS -Dominicain-, est encourageante. Celui-ci se montre impliqué et motivé pour accompagner les enfants.

3 **PUERTO CARREÑO**. Située à plus de 28 heures de BOGOTA. Une quinzaine d'enfants sont soutenus, mais la difficulté réside dans le fait qu'il n'y ait pas d'adulte suffisamment de confiance sur lequel s'appuyer. La future nomination d'un nouvel évêque, puis d'un nouveau prêtre sur le secteur permet de conserver l'espoir de pouvoir mieux accompagner les enfants, créer du lien avec les parrains marraines. Ces enfants sont malheureusement, les plus en difficulté, vivent dans une région isolée et dans des conditions miséreuses.

A la question d'un adhérent, demandant si la Fondation Colombienne prévoyait de fonctionner sur le même modèle que l'ASEC ; à savoir adhésions et parrainages, le Père John répond qu'il est en train de l'organiser. Il a déjà sollicité ses nouveaux paroissiens.

Approbation du changement de domiciliation bancaire.

A l'unanimité des 28 adhérents présents et des 27 représentés le changement d'organisme bancaire ; en l'occurrence le CREDIT MUTUEL, est approuvée. Le quorum étant atteint,

Renouvellement du Conseil d'administration

Suite aux démissions respectives du Président ; le Père Horacio SANTAMARIA ARIAS et de la trésorière ; madame Marie-Dominique ROUSSEAU, le Conseil d'Administration doit être renouvelé. Les adhérents présents sont consultés, afin de connaître les éventuels candidats pour constituer le nouveau CA.

Madame VERGNE Marie-Thérèse, ancienne professeur d'Espagnol, propose son aide pour la traduction des courriers et documents. Messieurs WOZELKA Pierre, ASSELINEAU Mickaël, proposent leurs candidatures. A l'unanimité elles sont approuvées. Ils sont chaleureusement remerciés.

Le Conseil d'Administration est donc composé des membres suivants :

Mesdames **RICHARD Annick**, **BICHON Jocelyne**, **KLINGUER Alexia** ; administratrices sortantes, Monsieur **SINQUIN Pierre** ; administrateur sortant, Père **JOHN WILMAR MORENO ACEVEDO** vice-président sortant, Monsieur **KLINGUER Jean-**

Louis ; secrétaire sortant et messieurs WOZELKA Pierre et ASSELINEAU Mickaël, entrants.

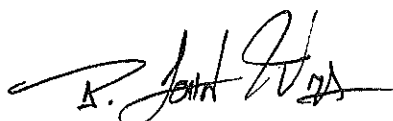
Le nouveau Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité des 28 adhérents présents et des 27 représentés. Le quorum étant atteint, la constitution du nouveau CA de l'Association Sauvegarde des Enfants Colombien en détresse est donc validée.

A la suite de l'AGE, le Conseil d'Administration s'est réuni pour élire le nouveau bureau. Il se compose désormais comme suit :

- **PRESIDENT** : Père JOHN WILMAR MORENO ACEVEDO vice-président sortant
- **VICE-PRESIDENT** : Monsieur KLINGUER Jean-Louis, secrétaire sortant
- **TRESORIERE** : Madame RICHARD Annick, administratrice sortante
- **SECRETARE** : Madame KLINGUER Alexia, administratrice sortante
- **ADMINISTRATRICE** : Madame BICHON Jocelyne, administratrice sortante
- **ADMINISTRATEUR** : Monsieur WOZELKA Pierre, administrateur entrant
- **ADMINISTRATEUR** : Monsieur ASSELINEAU Mickaël, administrateur entrant.

La séance est levée à 19h00.

Le Président,
(Vice-Président sortant)



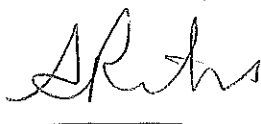
Père John W. MORENO ACEVEDO

Le Vice-Président,
(secrétaire sortant)



M. Jean-Louis KLINGUER

La Trésorière,



Mme Annick RICHARD

La Secrétaire,



Mme Alexia KLINGUER